

Les EHPAD font l'objet d'une évaluation externe tous les 5 ans. L'objectif est d'évaluer les activités, la démarche d'amélioration continue et d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux résidents.

La **prochaine évaluation externe des EHPAD** du Pôle Personnes âgées (Les Ecureuils, Pierre Pagot et le Bâtiment B de la résidence Le Bois fleuri), se déroulera **du lundi 25 au vendredi 29 novembre 2024**.



La visite sur site sera assurée par des **évaluateurs d'un organisme externe**.

L'évaluation sera réalisée à partir du **référentiel national d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé (HAS)**.

9 thématiques seront évaluées :

- Bienveillance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours
- Politique des ressources humaines
- Démarche qualité et gestion des risques



Plusieurs méthodes d'évaluation seront utilisées, en s'appuyant sur :

- des entretiens individuels et/ou collectifs (avec les professionnels, les résidents, les membres du Conseil de la vie sociale),
- la consultation de procédures, comptes-rendus, dossiers, etc.,
- des temps d'observation des pratiques professionnelles, des locaux, du fonctionnement de l'établissement.

Les résidents seront plus particulièrement concernés par la méthode dite de « l'accompagné traceur ».

Cela consiste en un **échange entre l'évaluateur et le résident, suivi d'une rencontre avec l'équipe soignante**. L'objectif est d'évaluer la prise en soin, l'accompagnement et le vécu au quotidien des résidents.

Le résident peut être accompagné d'un proche s'il le souhaite. La durée de l'entretien est de **30 à 45 minutes**.

Il pourra par exemple être demandé si le résident est informé du fonctionnement de l'établissement, de ses droits, de son état de santé, des activités proposées ; ou encore si l'équipe se préoccupe de l'existence de douleurs, prend en compte ses préférences (ex : alimentation) et ses habitudes, l'associe à toutes les décisions qui le concernent, ...

Une douzaine de résidents seront rencontrés pendant la visite d'évaluation externe, parmi les personnes volontaires.

Cette méthode sera également utilisée en interne, avant la visite, dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les représentants des résidents et des familles au Conseil de la vie sociale (CVS) seront également rencontrés lors de cette visite pour évaluer :

- l'engagement du CVS en qualité de partenaire dans le développement de la qualité de l'accompagnement des résidents ;
- son rôle dans la promotion de l'expression et la dynamique de participation des résidents ;
- son implication dans l'EHPAD et le recueil de son avis sur les évolutions proposées dans le fonctionnement et l'organisation de la structure ;
- sa possibilité d'émettre des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'EHPAD ;
- la bonne circulation des informations.



L'évaluateur externe nous adressera début novembre 2024 le calendrier détaillé de cette visite. Nous reviendrons vers vous pour vous tenir informé(e)s.